



Héritier reservataire mon mobilier chez la defunte

Par Cholet

Suite au décès de ma mère ma soeur est légataire je suis réservataire sôn notaire me donne 15 jours poür vider mes biens personnels de chez ma mère faüte de quoi elles seront jetées et définitivement perdues. Je possède les factures et suis domicilié ailleurs. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances,

Le code civil indique que "possession vaut titre", donc rien ne vous protège d'une appropriation et/ou destruction.

Si vous tenez à vos affaires, il va bien falloir vous en occuper, vous-mêmes ou un proche ou un déménageur.

Pour éviter tout litige, et en fonction de la valeur en jeu, faites vous accompagner d'un huissier pour un inventaire.

Par Rambotte

Bonjour.

Pas sûr ici qu'il y ait véritable possession, puisqu'elle ne se comporte pas comme une propriétaire, et elle sait que c'est la propriété de son frère, et agit en conséquence. Ici, il s'agirait plutôt d'une détention. La défunte mère avait reçu en dépôt les biens de son fils, et la fille légataire universelle se trouve en position de nouvelle dépositaire.